

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 07 septembre 2018

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2018

Le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX D'URBANISATION DE LA RUE DES METIERS (RD41)

Monsieur le Maire rappelle le projet des travaux d'urbanisation de la route départementale n° 41. Une réunion de chantier a eu lieu mardi avec la Commune, l'entreprise Saccon, le bureau d'études et le Département.

Pour ne pas gêner la circulation du bus, un test sera fait en réel pour ne pas raccourcir sa trajectoire.

Un planning de travaux a été proposé et validé en réunion. Les travaux commenceront lundi prochain pour une durée de 11 semaines.

Le Conseil Municipal avait prévu de rencontrer les riverains au Foyer pour expliquer le projet. Cependant, le projet démarrant rapidement, le Conseil n'a pas le temps de convier les habitants. Un courrier aux riverains va être distribué pour les informer des travaux et du planning.

La structure ne sera pas touchée. Les seuils des maisons seront pris comme point de départ puis une pente sera faite sans toucher la voie.

La circulation se fera sur une voie et sera réglée par des feux.

CONVENTION MO POUR TRAVAUX D'URBANISATION ROUTE DE LECTOURE (RD1)

Monsieur le Maire rappelle que le bureau d'Etudes a fait une étude et un devis pour le chantier de la rue des Métiers et pour la route de Lectoure.

La perception a demandé que le devis soit séparé et il doit y avoir 2 conventions.

Les 2 conventions ont été faites. Le bureau d'étude a donc ainsi été payé.

POOL ROUTIER 2018

L'entreprise a fait des devis inférieurs de 25 % aux prix des estimations.
L'entreprise s'est expliquée sur ses prix.

Le Pool Routier est divisé en 3 zones : l'ancien secteur de Cadours en zone 1 ; Le Burgaud et St Cézert en zone 2 ; les autres communes du nord dont Cox en zone 3.

Sur ces 3 secteurs, il y aura un contrôle des travaux plus strict qu'aujourd'hui. M. Mazelle s'occupera de notre zone et validera les travaux.

Grace aux prix inférieurs, des travaux supplémentaires vont pouvoir plus avec la même enveloppe

Les travaux suivant seront faits :

- chemin du Camy Vieil : avec un renforcement de la chaussée,
- Chemin du Moulin : renforcement des accotements et une couche d'usure
- Rue Ste Ruffine : reprofilage de la chaussée

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

- Chemin de l'Eglise : monocouche sur toute la rue
- Une partie du Chemin de la Garenne : renforcement de chaussée

Ces travaux seront de 26 696 € HT et commenceront le 20 novembre et dureront une semaine.

INFORMATION SUR L'EMPLOI DE L'AGENT TRANSFERE DU SIVU VAL DE SAVE

Monsieur le Maire nous rappelle la situation de l'agent et de l'emploi.

La commune de Cox a présenté 2 fiches de postes que l'agent a refusées à chaque fois.

Monsieur le Maire a également précisé que l'agent ne se présente pas sur son lieu de travail à la mairie de Cox depuis le mois de février.

Le Rectorat a spécifié au mois de juin que l'agent est titulaire dans notre commune et qu'ainsi nous sommes l'employeur principal. Nous devons donc donner notre accord pour ce cumul d'activités. L'agent doit faire la demande d'autorisation de cumul d'activités.

Avec toutes ces conditions précitées, le Conseil Municipal, lors du Conseil du 15 juin 2018, avait convenu d'une suppression de poste en indemnisant l'agent.

Monsieur le Maire et ses adjoints ont ainsi rencontré l'agent le 09 juillet. Une proposition a été faite à l'agent qui devait donner sa réponse fin juillet. Il n'a jamais répondu.

A sa demande, l'agent transféré du SIVU Val de Save a rencontré la Médecine du Travail le 10 juillet et est apte au travail.

Le 31 août 2018, Monsieur le Maire s'est présenté au Centre de Gestion pour avoir un avis préalable sur cette éventuelle suppression de poste. Le Collège des représentants des collectivités et des représentants du personnel ont donné un avis défavorable.

La Commune de Cox a désormais 2 solutions :

- Licencier l'agent pour non présentation à son poste de travail. L'Agent peut demander un recours auprès du Tribunal Administratif,
- Refuser le cumul d'activités.

Monsieur le Maire a demandé le soutien d'un avocat pour faire le refus du cumul d'activités. Une rencontre aura lieu vendredi prochain.

REPARTITION DES ECOLES

Trois Communes réclament une indemnisation car la garderie de Cox a été payée par l'ancienne Communauté de Communes.

L'ATD a fait des estimations. La valeur théorique de la garderie de Cox serait de 66 218 €.

Nous devons dédommager les autres communes pour une somme de 20 000 €.

A ce jour, la Communauté de Commune des Hauts Tolosans est propriétaire administrative et peut demander que les bâtiments reviennent aux Communes.

Une étude sera faite dans les prochaines semaines.

DIVERS

- Un site internet va être créé pour la Commune de Cox. Des administrateurs doivent être désignés. Des photos couleurs et le contenu des informations à intégrer sur le site doivent être définis et transmis à l'entreprise informatique (lien à intégrer, onglets à définir, ...). Un cahier des charges sera rédigé.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Le Conseil Municipal va créer une Commission pour rédiger le cahier des charges.

- Le Conseil Départemental met en place un nouveau dispositif intitulé "Carte blanche", qui permettra de repérer et d'accompagner des projets atypiques mais porteurs d'une dynamique. Ces projets peuvent venir du privé et du public. Il s'agit d'accompagner des personnes, des Associations sur l'aspect financier, dans la communication, mise en réseaux, ingénierie de projet, ...
Les projets seront sélectionnés 5 dimensions : dimension innovante, approche participative, développement durable, dimension sociale, répond aux enjeux territoriaux (comme les emplois, ...)
- Réunion du Syndicat des Eaux : un nouvel agent arrive au syndicat pour remplacer le départ en retraite d'une personne. 6 541 personnes du nouveau territoire n'ont pas réglé leurs factures d'eaux. Signature d'une Charte avec le Trésor Public pour retrouver ces personnes.
Une remise à niveau des canalisations de l'eau est nécessaire sur notre territoire avec augmentation de tarifs de 20 %.

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, M-C Wartelle, Mrs R. Cléménçon, M. Huan, M. Samazan, B. Larribère.

Membre du CM excusé : Mr J. Dirat, P. Link.